

A L'ATTENTION DES USAGERS DU PORT

Objet
Demande de
mouillage 2020

Madame, Monsieur,
Chers Plaisanciers,

Vous trouverez ci-joint un formulaire à nous retourner pour votre contrat de mouillage 2020 dans nos ports de plaisance.

Suivi par
Marylène MERLE,
Maître de port
02 96 63 64 64
06 89 89 75 52
maitre-port@ville-erquy.com

Le règlement du port est disponible à la Capitainerie, à l'accueil de la Mairie d'ERQUY et téléchargeable sur le site www.ville-erquy.com. Nous vous demandons de bien vouloir le lire attentivement et de le respecter scrupuleusement.

Chaque année, les services municipaux et les élus, en concertation avec l'association des plaisanciers et les représentants du CLUPPIP, travaillent ensemble afin de vous proposer l'emplacement le plus adapté à votre bateau.

A ce propos, il est nécessaire de se renseigner auprès de la Maître de Port avant toute nouvelle acquisition de façon à vérifier que nous disposons d'un emplacement adapté à ce nouveau bateau.

Nous attirons également votre attention sur l'importance de nous communiquer les coordonnées des personnes ou prestataires à contacter en cas d'urgence, et de prévenir le Maître de Port pour l'installation de votre bateau.

Tout contrat arrivé après la date du 15 décembre 2019 ne sera pas étudié prioritairement et la place occupée en 2019 ne sera plus acquise.

Une fois le plan de mouillage fait, vous recevrez :

- un courrier de la mairie vous donnant votre place de mouillage
- une facture par le Trésor Public à régler avant le 1^{er} avril 2020.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers plaisanciers, nos très sincères salutations.

Christiane GUERVILLY

Maire d'ERQUY

CONTRAT DE MOUILLAGE 2020

Avertissement

Nous insistons fortement pour que ce contrat soit entièrement et correctement complété et signé de votre part. Tout contrat incomplet, erroné ou parvenu hors délais (après le 15 décembre 2019) sera traité dans un second temps.

Toute demande d'annulation après l'ouverture du port ne sera pas prise en compte.

Merci de renseigner votre adresse mail, afin de recevoir les informations de la mairie sur les demandes de mouillage, la météo, les alertes, les modifications de plan de mouillage, etc. La communication se fera de préférence par mail.

Les renseignements demandés sont absolument tous nécessaires aux Membres de la Commission des attributions de mouillages pour que votre navire soit placé dans les meilleures conditions de sécurité.

Les semi-rigides ne sont pas acceptés

NOM - Prénom :		
Adresse principale :		
Téléphone portable :	Téléphone domicile :	
Téléphone autres :	Courriel :	
Adresse estivales :		
Nom du bateau :		Immatriculation :
Modèle :		
Longueur de coque :		Maître bau :
Tirant d'eau :	Masse :	Puissance :
Fardage :	<input type="checkbox"/> important	<input type="checkbox"/> moyen <input type="checkbox"/> faible
Construction en :	<input type="checkbox"/> plastique	<input type="checkbox"/> bois <input type="checkbox"/> métal
Moteur :	<input type="checkbox"/> in-bord	<input type="checkbox"/> en puits <input type="checkbox"/> hors-bord
Prestataire à contacter en cas d'urgence :		



Les sauveteurs sont des bénévoles
Notre station ne peut fonctionner que grâce aux donateurs

Bulletin de soutien

Station SNSM d'Erquy Côtes-d'Armor

Mme Mlle M

Nom : Prénom :

Adresse (Nom de résidence ou Bât, Esc) :

Code Postal : Ville :

Téléphone (Facultatif) :

Courriel :@.....

Votre numéro de Membre donateur (Si connue) :

Je soutiens les Sauveteurs en Mer en faisant un don de :

Un don de :	Ne vous coûte après déduction fiscale :	
<input type="checkbox"/> 30 €	➔	10,20 €
<input type="checkbox"/> 55 €	➔	18,70 €



Un don de :	Ne vous coûte après déduction fiscale :	
<input type="checkbox"/> 90 €	➔	30,60 €
<input type="checkbox"/> 140 €	➔	47,60 €

Autre montant : Préciser :€

La SNSM est reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970.

Déduction fiscale : Si vous êtes redevable de l'impôt sur le revenu, votre don vous ouvre droit à une réduction fiscale. Vous pouvez ainsi déduire de vos impôts 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Le reçu fiscal de votre don de l'année vous sera adressé au cours du premier trimestre de l'année suivante.

Vous recevrez 4 numéros du magazine "Sauvetage" après la réception de votre don.

Je règle par :

Chèque bancaire (Libellé à l'ordre de la SNSM)

Merci de nous adresser votre don :

Président de la station SNSM d'Erquy

Rue du Port

22430 ERQUY

Don en espèces

Je désire recevoir votre brochure legs, donation, assurance-vie.

Facultatif : Pour mieux vous connaître

Activités nautiques pratiquées :

Je suis : propriétaire locataire d'un bateau

Port d'attache de mon bateau :

Nom de votre bateau :

Zone de navigation :

Ma profession (ou ex-profession) :

Les Sauveteurs en Mer



CANOT DE LA STATION D'ERQUY

COURAGE – ENTRAIDE – HUMANISME

SNS 201 Côte de Penthièvre

Parce que notre matériel à un coût...

..Notre force,

reste votre soutien!

Contact : president.erquy@snsm.org

Site : <http://station-erquy.snsm.org>



Les Sauveteurs en Mer

Siège social SNSM – 31 cité d'Antin – 75009 Paris – Tél. 01 56 02 64 64 – www.snsm.org